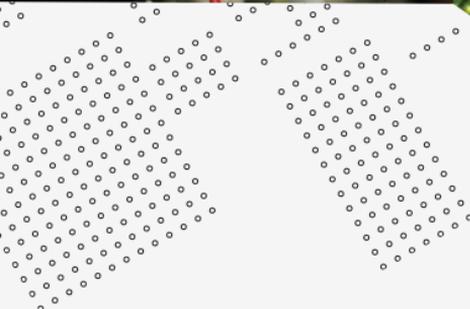


LE MÉMENTO

INVENTAIRE FORESTIER

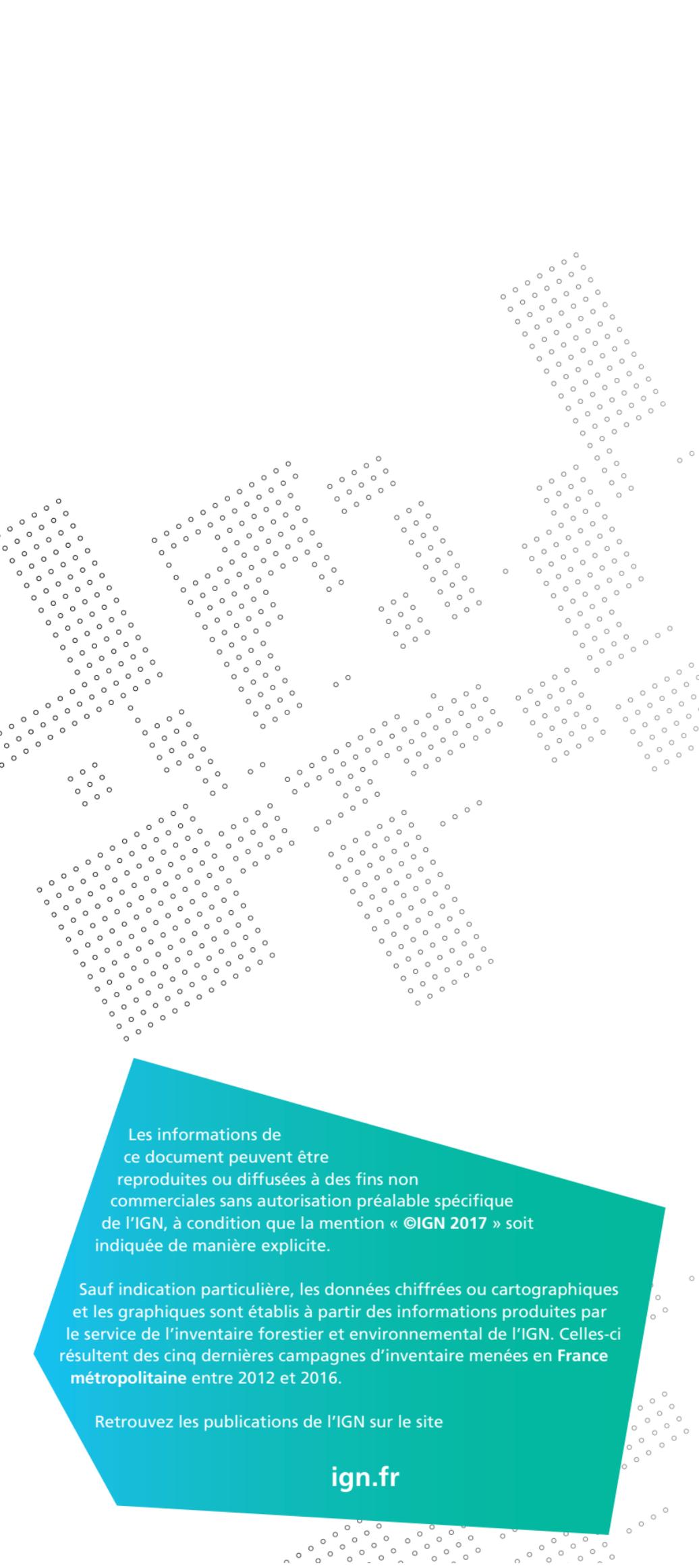


ÉDITION
2017



IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins non commerciales sans autorisation préalable spécifique de l'IGN, à condition que la mention « ©IGN 2017 » soit indiquée de manière explicite.

Sauf indication particulière, les données chiffrées ou cartographiques et les graphiques sont établis à partir des informations produites par le service de l'inventaire forestier et environnemental de l'IGN. Celles-ci résultent des cinq dernières campagnes d'inventaire menées en France métropolitaine entre 2012 et 2016.

Retrouvez les publications de l'IGN sur le site

ign.fr



SURFACES FORESTIÈRES

- 2 La forêt en France métropolitaine
- 4 Le taux de boisement
- 6 À qui la forêt appartient-elle ?



ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

- 8 La composition des peuplements
- 9 La diversité des peuplements
- 10 Le bois mort sur pied
- 11 Le bois mort au sol
- 12 La santé des forêts
- 13 La répartition de quelques plantes



RESSOURCES FORESTIÈRES

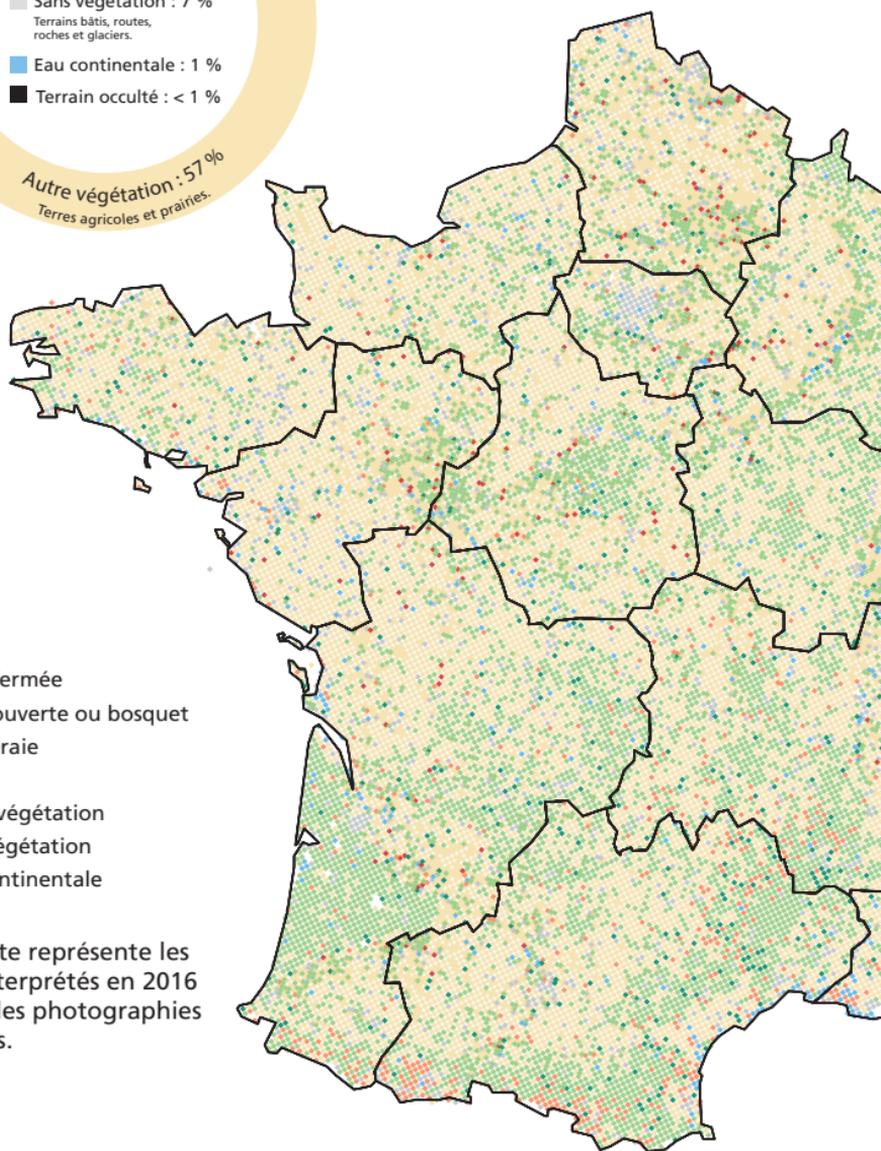
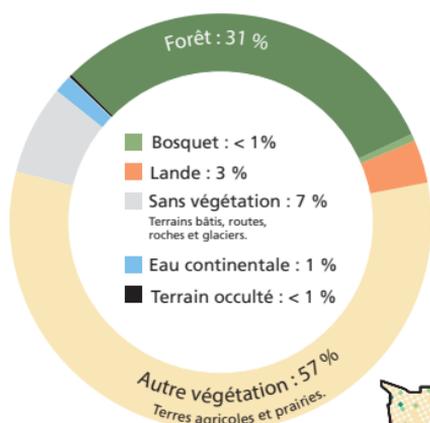
- 16 Le bois vivant sur pied
- 19 Informations sur les principales essences
- 26 La production biologique annuelle
- 27 Les prélèvements de bois
- 28 Quelques données régionales

SURFACES FORESTIÈRES

La forêt en France métropolitaine

La forêt en France métropolitaine couvre 16,9 millions d'hectares soit 31 % du territoire.

C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.



Cette carte représente les points interprétés en 2016 à partir des photographies aériennes.

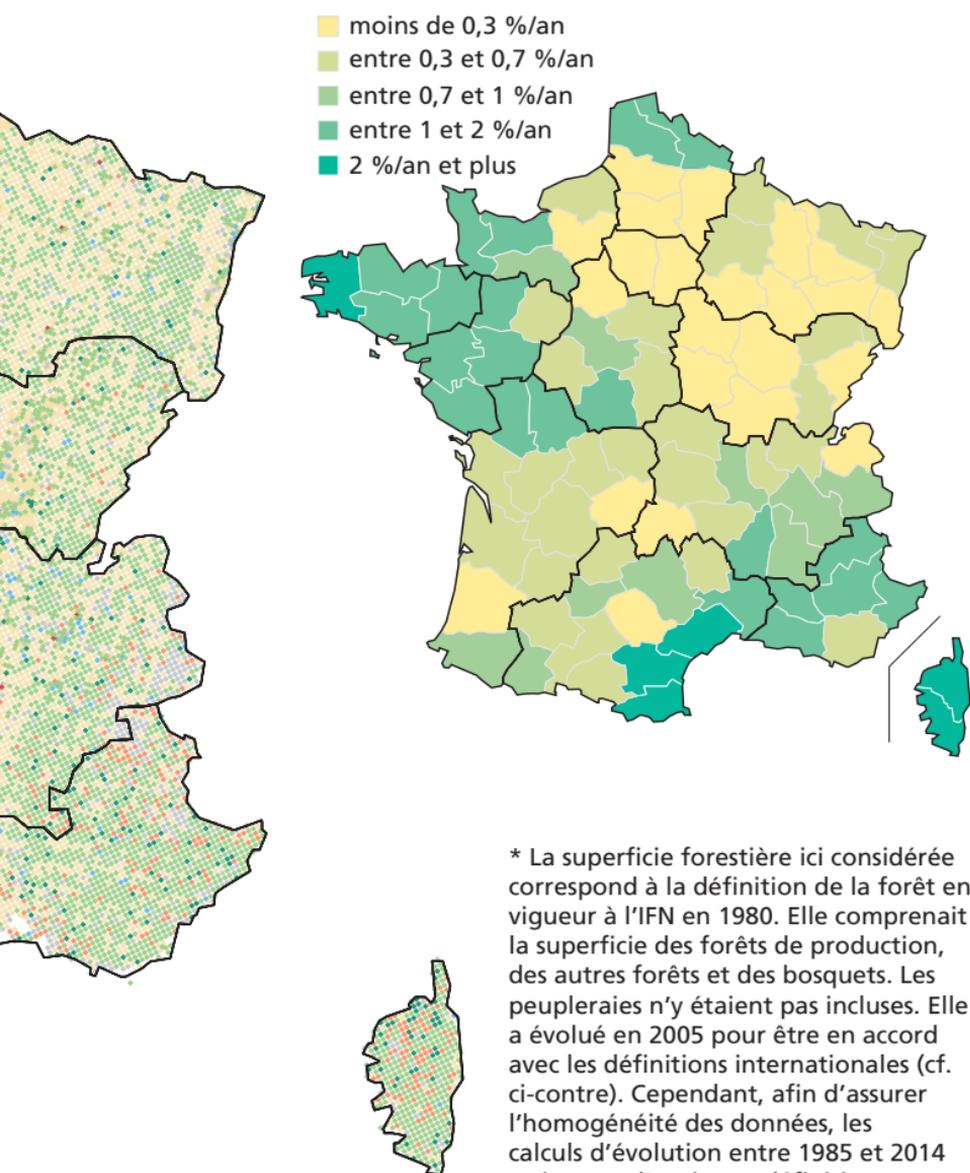


La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine. Cette définition est celle adoptée au niveau international (FAO) et utilisée par l'IGN.

En métropole, la superficie forestière* a progressé de 14,1 millions d'hectares en 1985 à 16,9 millions d'hectares maintenant, soit 0,7 % par an. Les augmentations les plus fortes, en valeurs relatives, se situent sur le pourtour méditerranéen et en Bretagne.

Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre. Ce constat est également valable en région parisienne du fait de la pression urbaine.

Taux d'accroissement annuel moyen de la surface forestière entre 1985 et 2014, par département



* La superficie forestière ici considérée correspond à la définition de la forêt en vigueur à l'IFN en 1980. Elle comprenait la superficie des forêts de production, des autres forêts et des bosquets. Les peupleraies n'y étaient pas incluses. Elle a évolué en 2005 pour être en accord avec les définitions internationales (cf. ci-contre). Cependant, afin d'assurer l'homogénéité des données, les calculs d'évolution entre 1985 et 2014 retiennent l'ancienne définition.



Un bosquet est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 50 ares avec un couvert arboré de plus de 40 %.

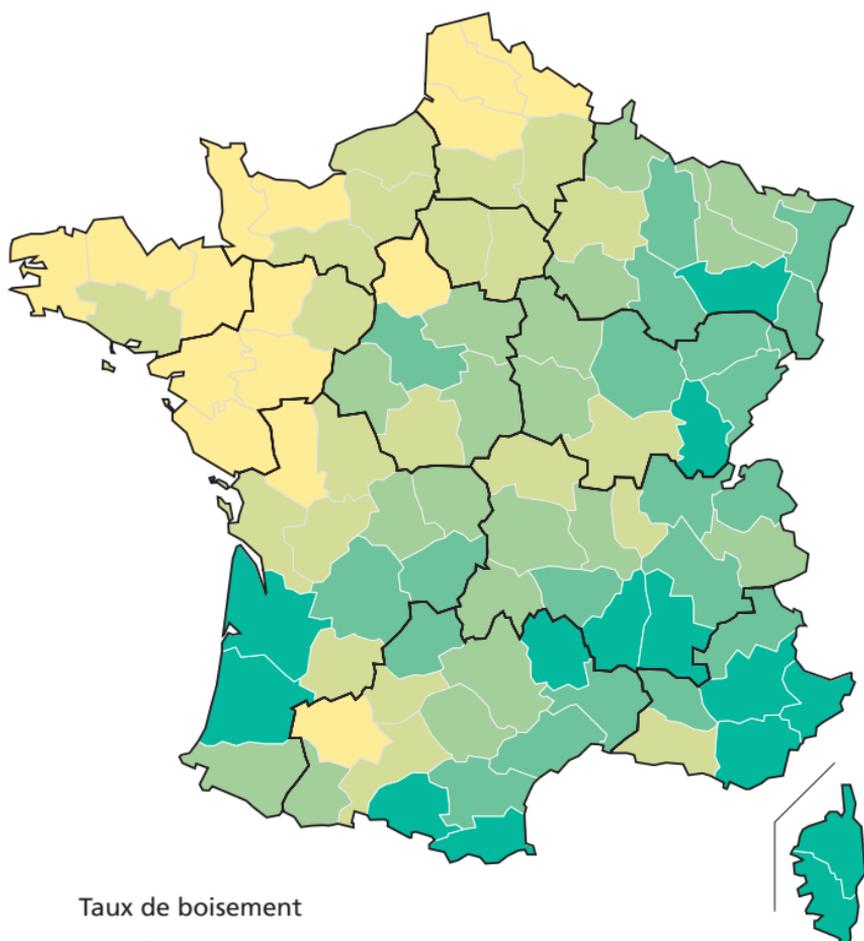
Le taux de boisement

En France métropolitaine, le taux de boisement s'élève à 31 %. Cette moyenne masque de fortes différences départementales.

Neuf départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, le Pas-de-Calais, la Mayenne, le Calvados, la Loire-Atlantique, la Somme, les Deux-Sèvres et le Nord.

Quatre départements ont un taux de boisement supérieur à 60 %.

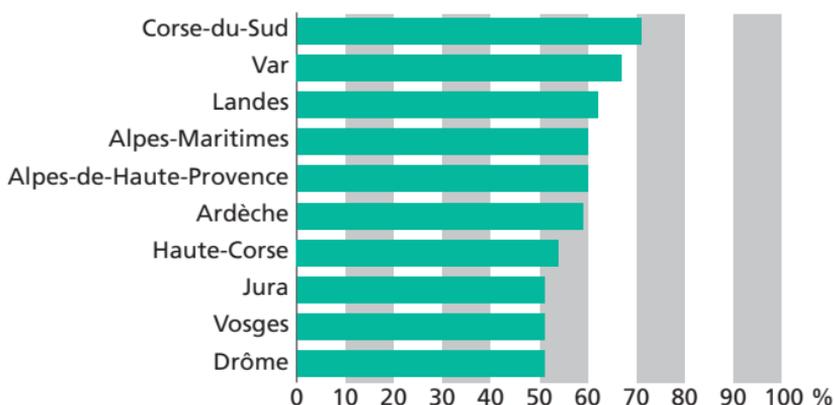
Taux de boisement des départements



Taux de boisement

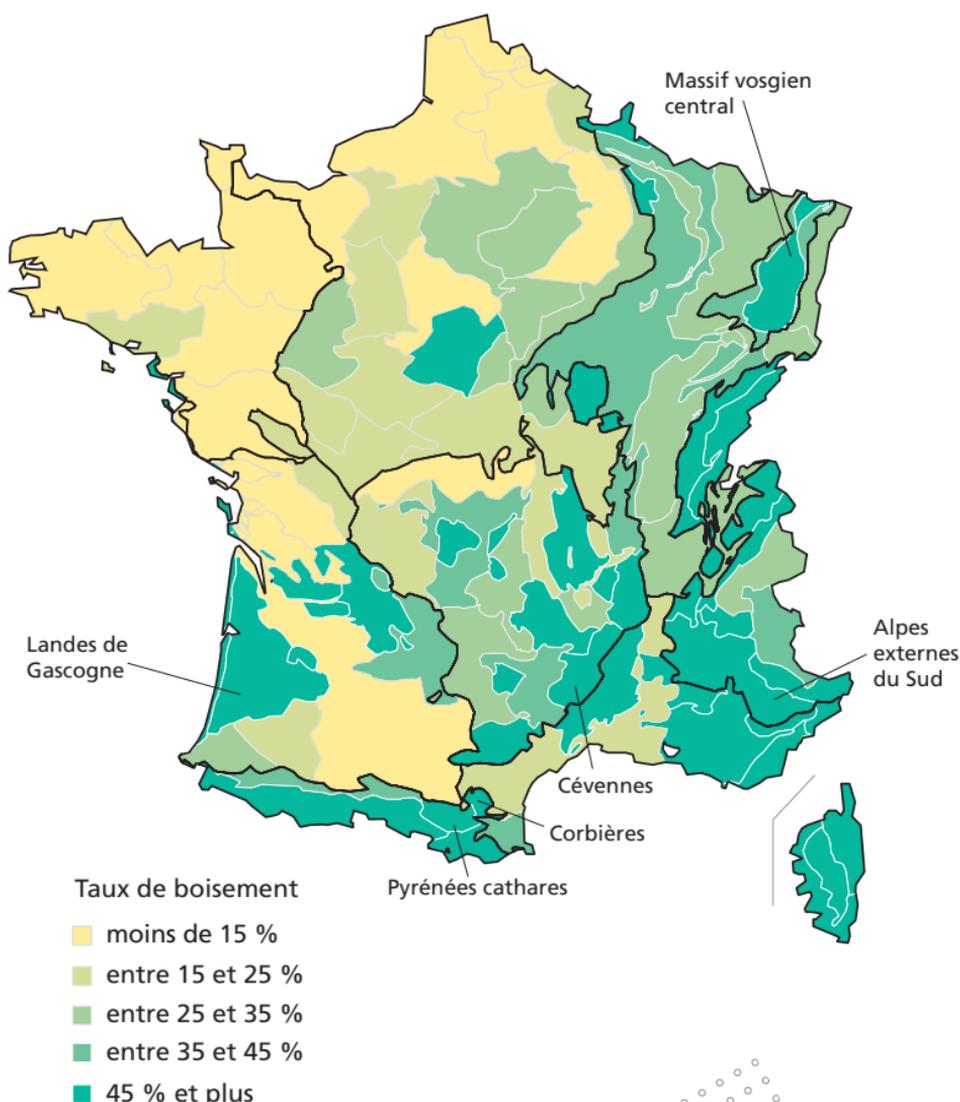
- moins de 15 %
- entre 15 et 25 %
- entre 25 et 35 %
- entre 35 et 45 %
- 45 % et plus

Les dix départements au plus fort taux de boisement



Six sylvoécórégions ont un taux de boisement supérieur à 70 % : les Landes de Gascogne, le Massif vosgien central, les Corbières, les Alpes externes du Sud, les Cévennes et les Pyrénées cathares.

Taux de boisement des sylvoécórégions



Une sylvoécórégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale.

Il existe en France métropolitaine 86 sylvoécórégions. Elles sont regroupées en onze grandes régions écologiques (GRECO).

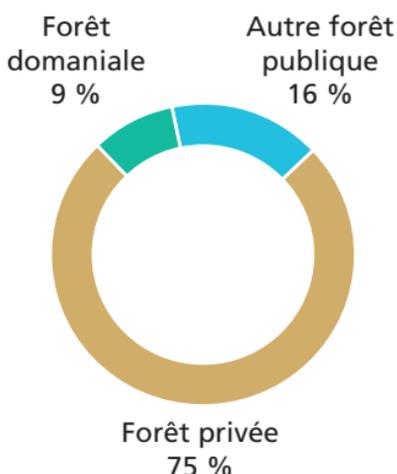
À qui la forêt appartient-elle ?

Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine (12,6 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,7 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.

Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine

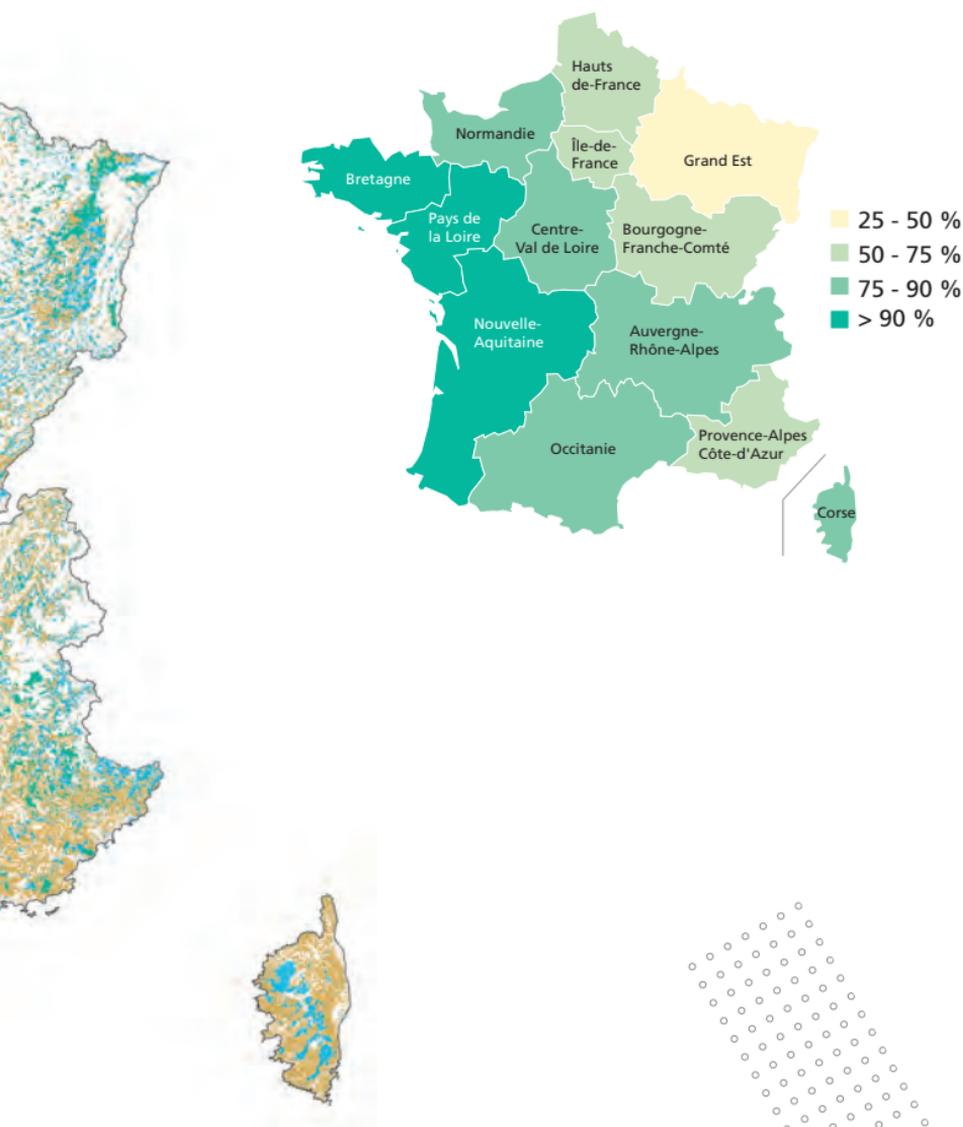


- Forêt domaniale
- Autre forêt publique
- Forêt privée



Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. La région Grand-Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (44 %).

*Part de la surface forestière privée
par région administrative*



La classe de propriété caractérise le statut juridique du site. Un terrain est dit public lorsqu'il relève du régime forestier. Parmi les terrains publics, les terrains domaniaux (forêts domaniales) appartiennent à l'État. Les autres terrains publics appartiennent généralement à des communes (forêts communales) mais aussi à d'autres collectivités locales ou à des établissements publics. Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés.

ECOSYSTEMES FORESTIERS

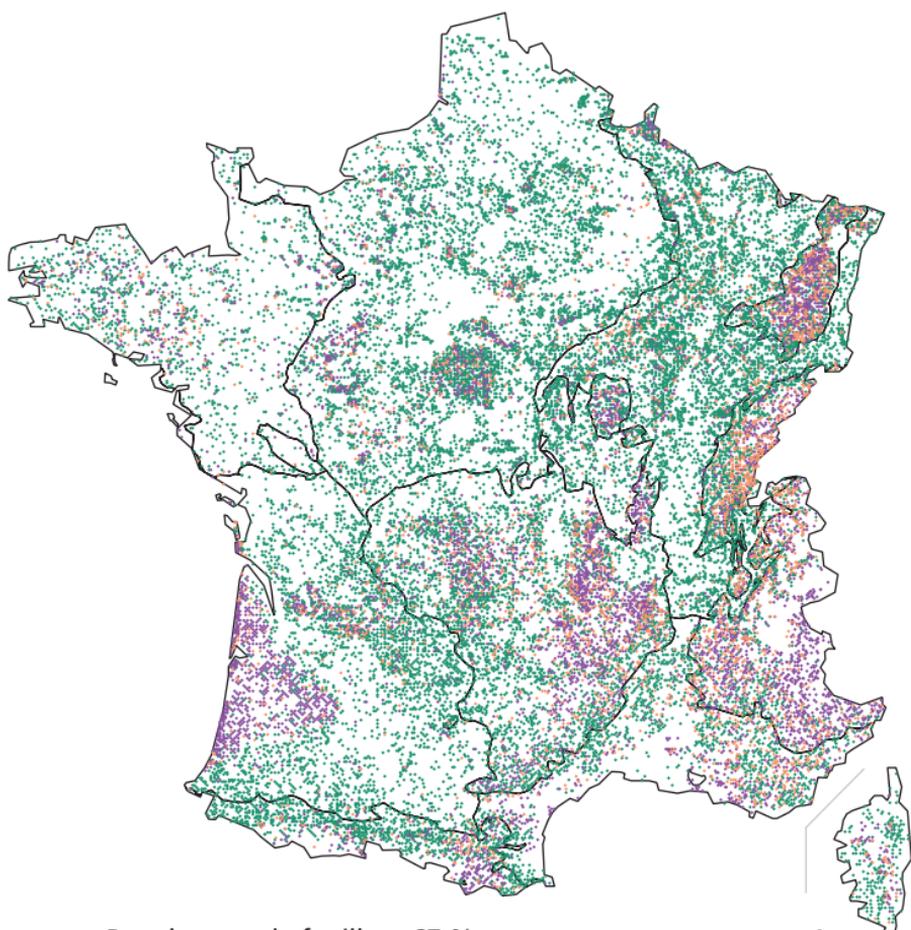
La composition des peuplements

La forêt française métropolitaine est majoritairement une forêt de feuillus. Ces peuplements feuillus représentent 67 % de la superficie forestière* (9,9 millions d'hectares).

Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Les peuplements de conifères se situent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

Les peuplements mixtes se rencontrent souvent en moyenne montagne ou dans les massifs forestiers accueillant les deux autres types de peuplements (Sologne, Dordogne, Bretagne).

Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine



- ◆ Peuplement de feuillus : 67 %
- ◆ Peuplement de conifères : 21 %
- ◆ Peuplement mixte : 12 %



Peuplement de feuillu(s) : les feuillus y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement de conifère(s) : les conifères y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement mixte : mélange de feuillus et de conifères, dans lequel aucun des deux n'atteint 75 %.

La diversité des peuplements

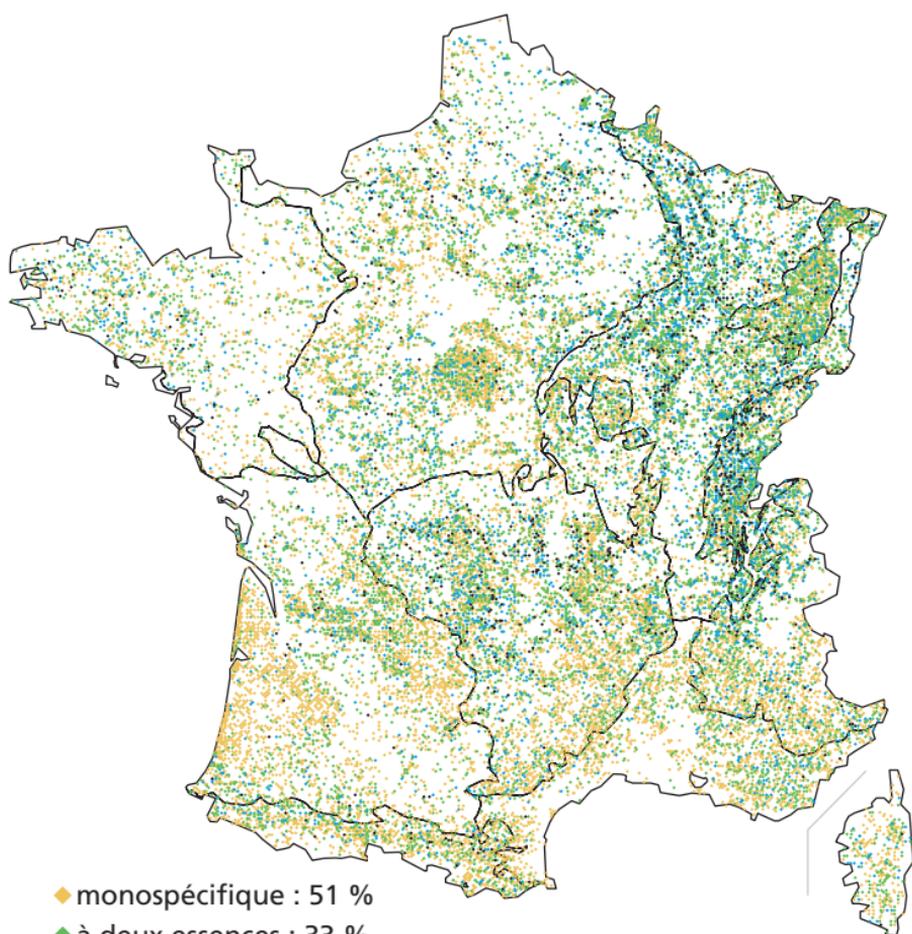
Près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques (soit 7,5 millions d'hectares).*

Les peuplements à deux essences représentent un tiers des peuplements, tandis que ceux à plus de deux essences en représentent 16 %.

Les forêts du nord-est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées.

À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques de pin maritime.

Répartition de la diversité des peuplements en France métropolitaine



- ◆ monospécifique : 51 %
- ◆ à deux essences : 33 %
- ◆ à trois essences : 12 %
- ◆ à quatre essences ou plus : 4 %

* Les informations relatives à la composition et à la diversité des peuplements ne sont prises que dans les peuplements ayant un couvert par des arbres de plus de 7,5 cm de diamètre supérieur à 15 %. Ils couvrent une superficie de 14,8 millions d'hectares.



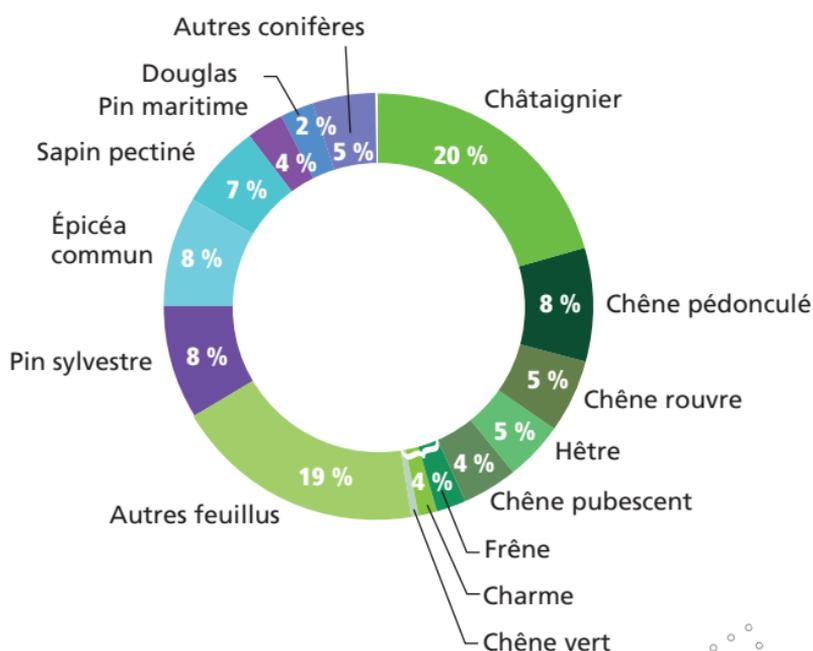
Les peuplements monospécifiques sont les peuplements pour lesquels une essence représente plus des trois-quarts du couvert des arbres.

Le bois mort sur pied

Du bois mort sur pied ou des chablis ont été observés sur un peu plus d'un tiers de la superficie de forêt de production. Ils représentent 110 millions de mètres cubes, soit près de 4 % du volume de bois vivant (2,7 milliards de mètres cubes).

En moyenne, il y a environ 6,8 m³ de bois mort et chablis par hectare. Comme pour le volume de bois vivant, les deux tiers du volume de bois mort sur pied et chablis sont des feuillus. Par contre, la part individuelle des essences est fortement différente. A lui seul, le châtaignier représente 20 % du bois mort sur pied et chablis (22 millions de mètres cubes).

Répartition du volume de bois mort sur pied et chablis par essence



Bois mort sur pied : arbre ne présentant aucun signe de vie au-dessus de 1,30 m, et toujours sur pied, cassé ou non au niveau de sa tige ou de son houppier.

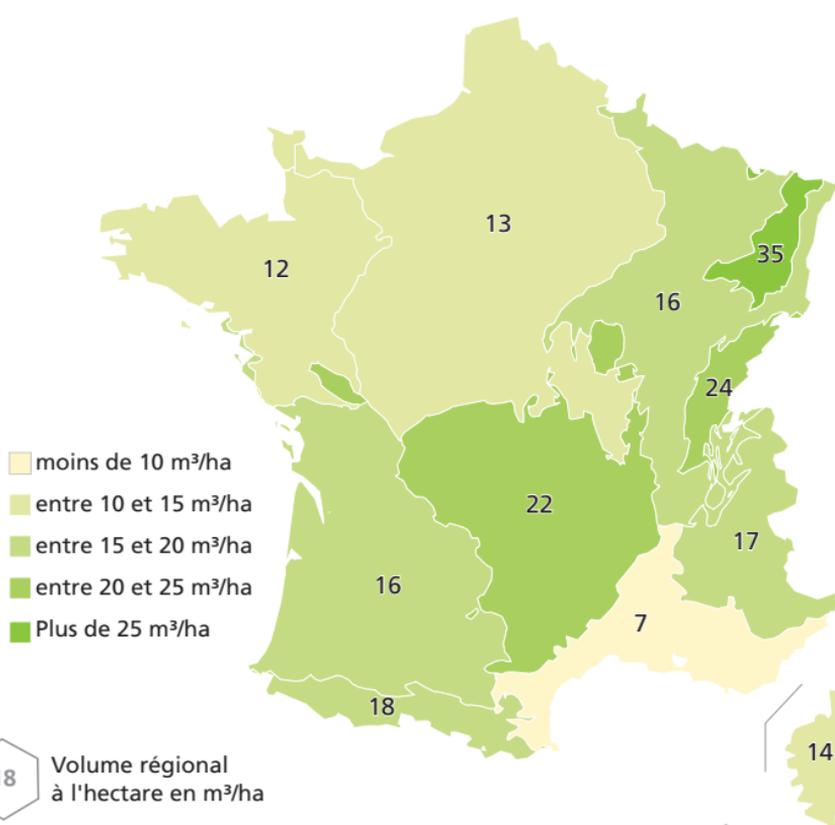
Chablis : arbre vivant ou mort qui n'est plus sur pied suite à un accident de moins de 5 ans.

Le bois mort au sol

Le bois mort au sol représente 264 millions de mètres cubes. En moyenne, il y a environ 17 m³ de bois mort au sol par hectare de forêt. Comme pour le bois mort sur pied, cette répartition dépend des essences, les plus courantes étant ici le châtaignier (10 %), le pin sylvestre, le chêne pédonculé, l'épicéa commun et le sapin pectiné (chacun représentant 8% du bois mort au sol).

Les pièces de petits diamètres (moins de 20 cm) représentent environ 60 % du bois mort au sol. Près de 80 % du volume de bois mort au sol est dans un état de décomposition avancé (pourriture moyenne à complète, voire forme altérée).

Volume à l'hectare de bois mort au sol par grande région écologique



18

Volume régional à l'hectare en m³/ha



Bois mort au sol :
pièce de bois (branche ou tronc) détachée
de sa souche naturellement ou artificiellement.

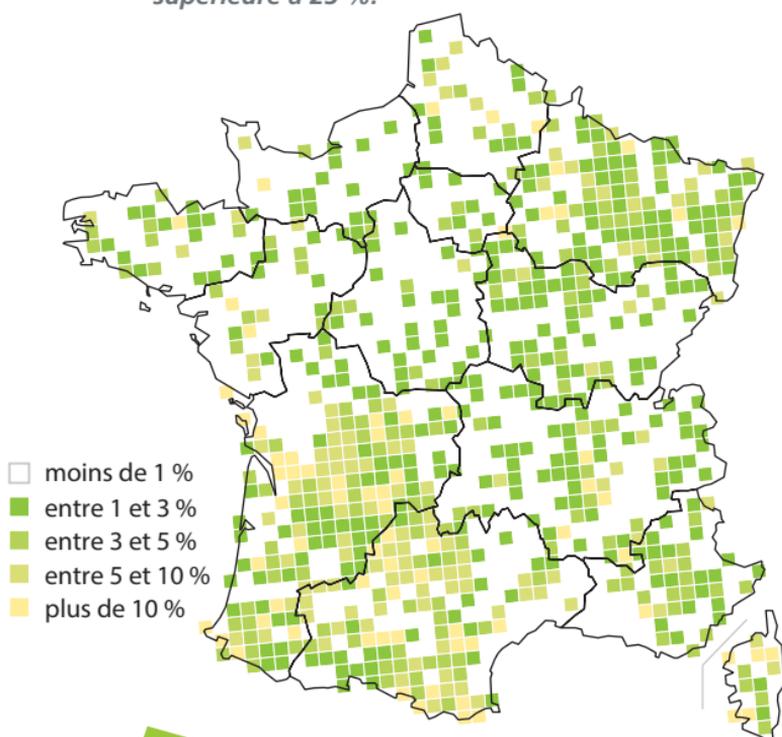
La santé des forêts

En France métropolitaine, environ 2 % des arbres présentent une détérioration notable de leur houppier.

Les feuillus sont nettement plus touchés que les conifères. Plus de 85 % des arbres présentant une mortalité de branche supérieure à 25 % sont des feuillus. Le châtaignier constitue à lui seul près de 30 % des dépérissements observés. Cette essence est individuellement la plus touchée : 11 % des châtaigniers présentent une mortalité de branche supérieure à 25 %. Les autres essences sont nettement moins affectées : 1 % des hêtres, 3 % des chênes pédonculés, 4 % des chênes pubescents et 5 % des frênes présentent une détérioration de leur houppier. Ces derniers sont frappés par une maladie, la chararose, qui s'étend dans le pays depuis une dizaine d'années.

Le Sud de la France est plus touché que le Nord. Les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie représentent près de la moitié des cas de mortalité de branches. Plus de 3 à 4 % des arbres de ces régions, et de la Corse, présentent une détérioration sensible de leur houppier. Ces données sont à relativiser en fonction du degré de gestion des peuplements.

Pourcentage d'arbres présentant une mortalité des branches supérieure à 25 %.



L'observation de la mortalité des branches des arbres permet d'apprécier la vitalité des arbres forestiers.

Afin d'exclure « la mortalité normale des branches » liée à la concurrence entre arbres ou branches, l'observation ne porte que sur les branches de la partie supérieure des arbres accédant à la lumière. Pour des raisons opérationnelles, seuls les arbres de diamètre supérieur à 22,5 cm sont observés.

Un arbre présentant moins de 5 % de branches mortes dans la partie supérieure de son houppier peut être jugé comme en bonne santé, tandis qu'au-delà de 25 % on peut considérer qu'il y a une détérioration de son état.

La répartition de quelques plantes

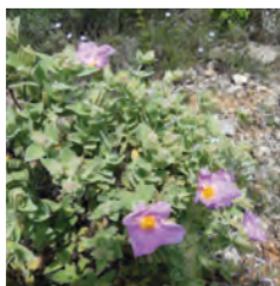
L'IGN effectue depuis les années 1990 un relevé floristique sur chacun des points d'inventaire. Il dispose ainsi de plus de 180 000 relevés sur l'ensemble de la métropole dont près de 78 000 depuis la mise en place de l'inventaire annuel systématique sur tout le territoire en 2004.

Huit cartogrammes de plantes assez courantes, connues, ou facilement reconnaissables, parfois caractéristiques d'une région, sont présentés ici à titre d'exemple. Plusieurs centaines de cartogrammes sont accessibles sur le site de l'inventaire forestier grâce aux données brutes.



<http://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique159>

Le ciste blanchâtre *Cistus albidus* L.



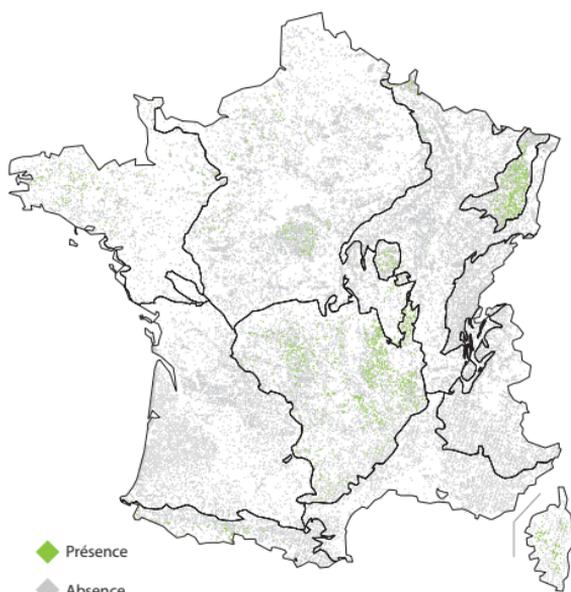
Dominique REMAUD,
via Tela Botanica



La digitale pourpre *Digitalis purpurea* L.



Matthieu HALBERSTADT,
via Tela Botanica

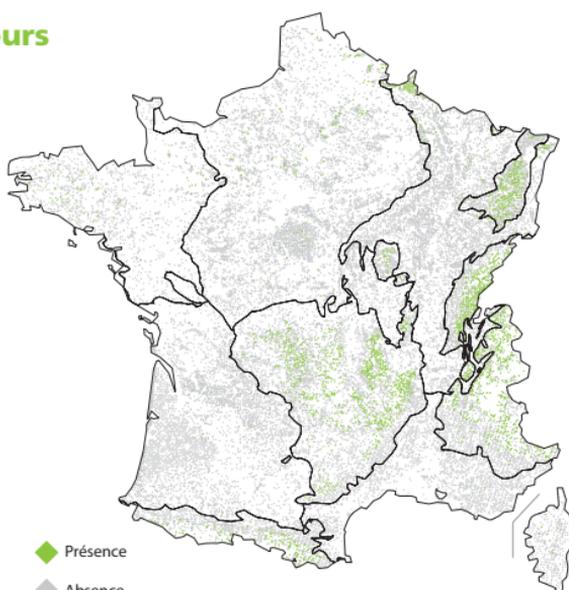


La répartition de quelques plantes

Le sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia* L.



Alain BIGOU,
via Tela Botanica



◆ Présence
◆ Absence

Le sureau noir *Sambucus nigra* L.



Marie PORTAS,
via Tela Botanica

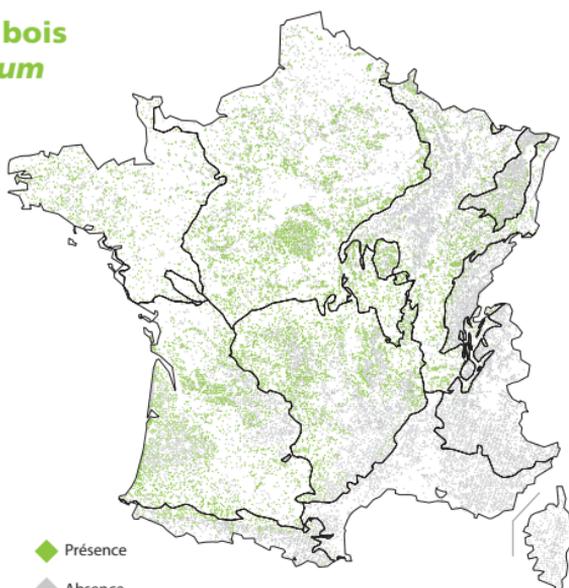


◆ Présence
◆ Absence

Le chèvrefeuille des bois *Lonicera periclymenum*

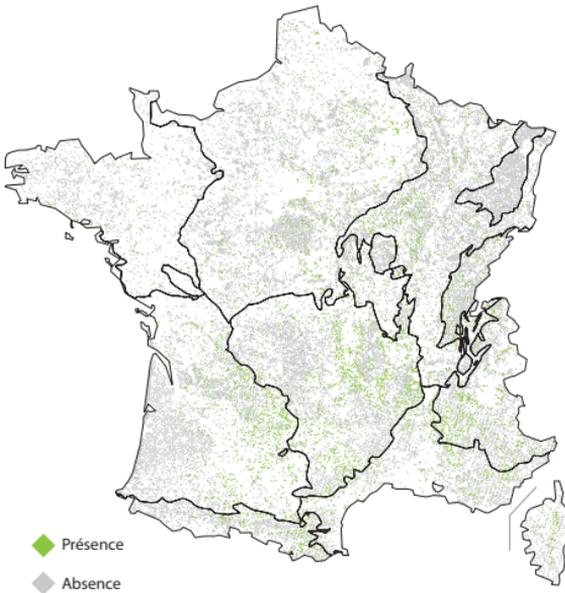


John DE VOS,
via Tela Botanica



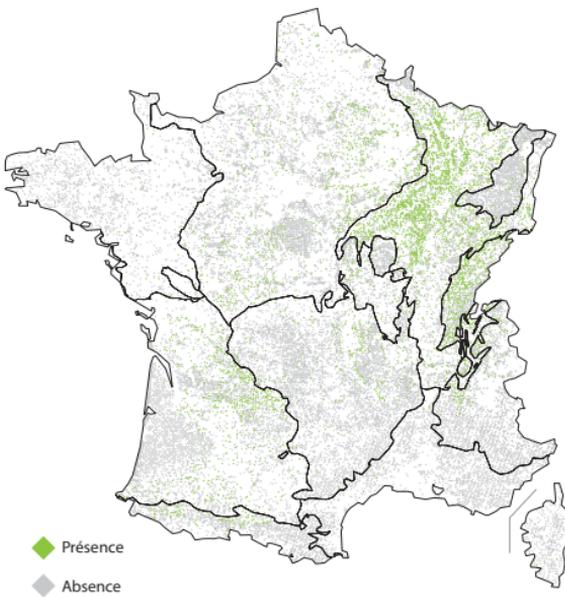
◆ Présence
◆ Absence

Le rosier des chiens
Rosa canina



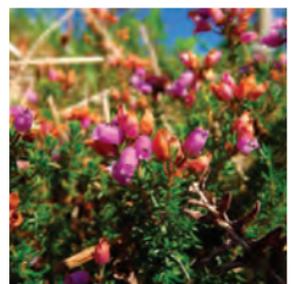
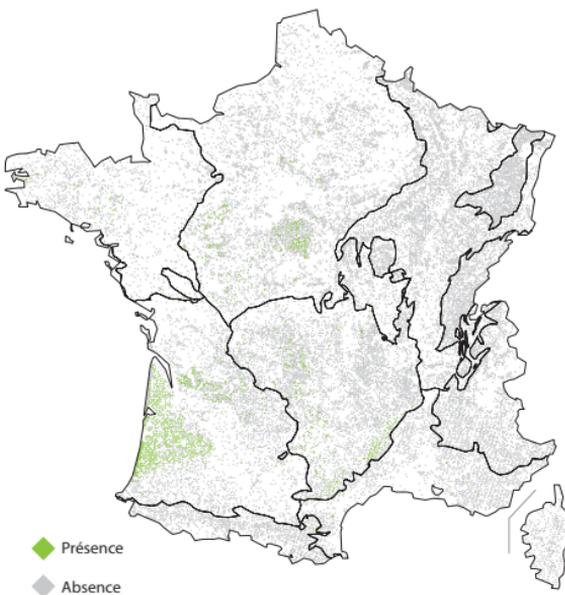
Michel POURCHET,
via Tela Botanica

Le rosier des champs
Rosa arvensis



Jean-Luc TASSET,
via Tela Botanica

La bruyère cendrée
Erica cinerea



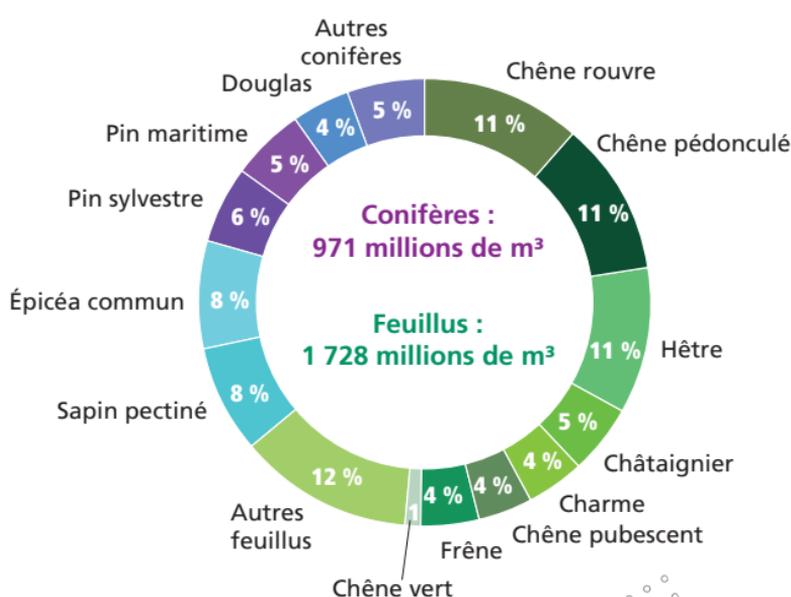
Florent BECK,
via Tela Botanica

Le bois vivant sur pied par essence

Le volume de bois sur pied de la forêt française métropolitaine est de 2,7 milliards de mètres cubes. Les feuillus en représentent 64 %. Avec 42 % du volume des feuillus, les chênes (pédonculé, rouvre, pubescent) sont les essences feuillues les plus représentées sur le territoire métropolitain.

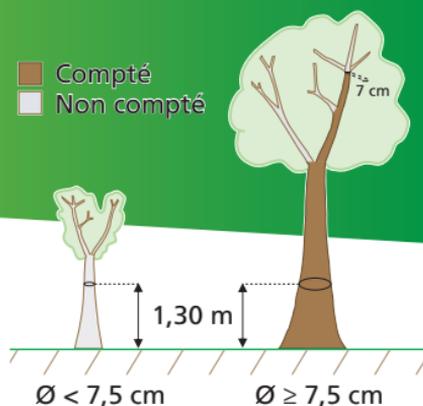
L'épicéa commun et le sapin pectiné représentent à eux deux 43 % du volume des conifères.

Répartition du volume de bois vivant sur pied par essence



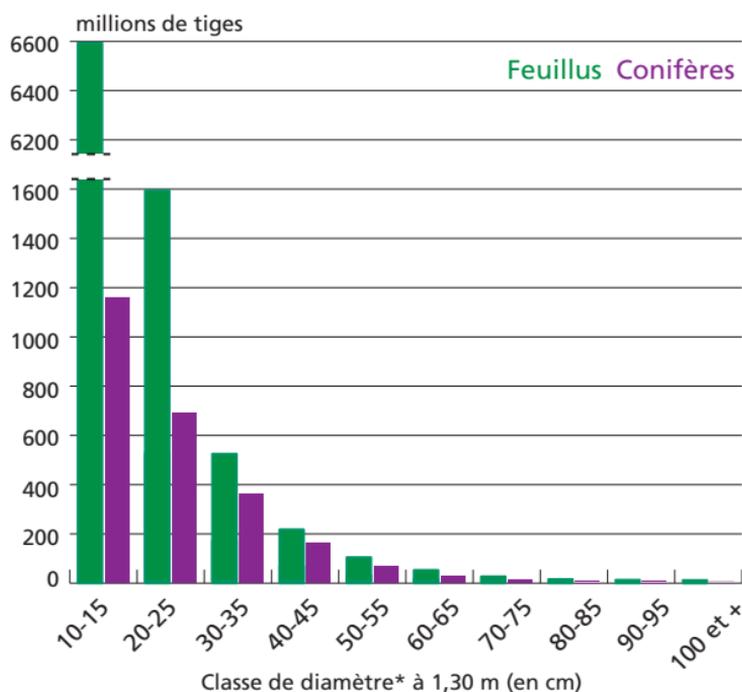
Le volume des arbres est estimé à partir de mesures faites au cours des opérations de terrain. D'une façon générale, seuls sont pris en compte dans l'inventaire les arbres dits « recensables » dont la circonférence à 1,30 m de hauteur est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre). Le volume que l'on cherche à estimer englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une section de 7 cm de diamètre (dit volume « bois fort tige »).

■ Compté
□ Non compté



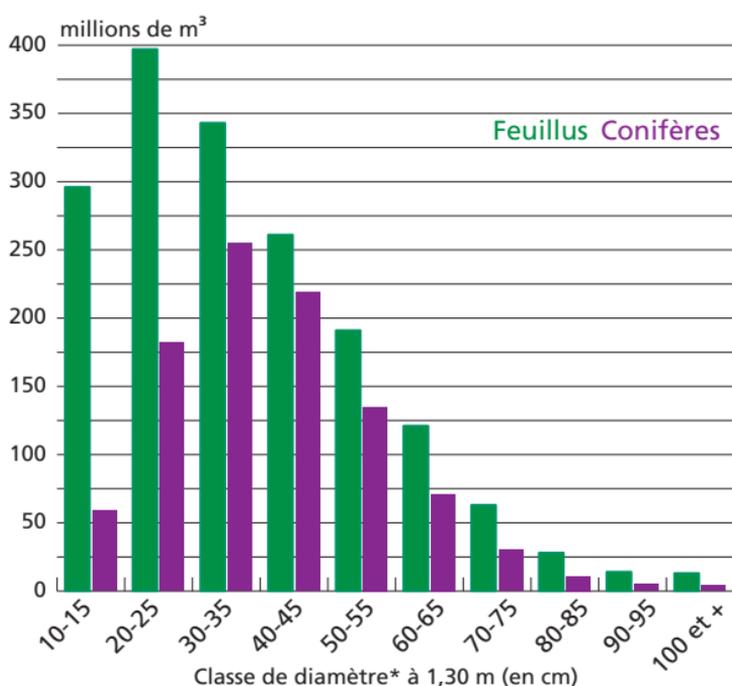
Le nombre de tiges par classe de diamètre

Nombre de tiges par classe de diamètre et groupe d'essences



Le volume sur pied par classe de diamètre

Volume sur pied du bois vivant par classe de diamètre et groupe d'essences



* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

Par exemple, la classe 10-15 regroupe les diamètres [7,5 - 17,5 cm], la classe 20-25 regroupe les diamètres [17,5 - 27,5 cm], etc.

Les arbres d'un diamètre inférieur à 7,5 cm ne sont pas comptabilisés (cf. p. 16).

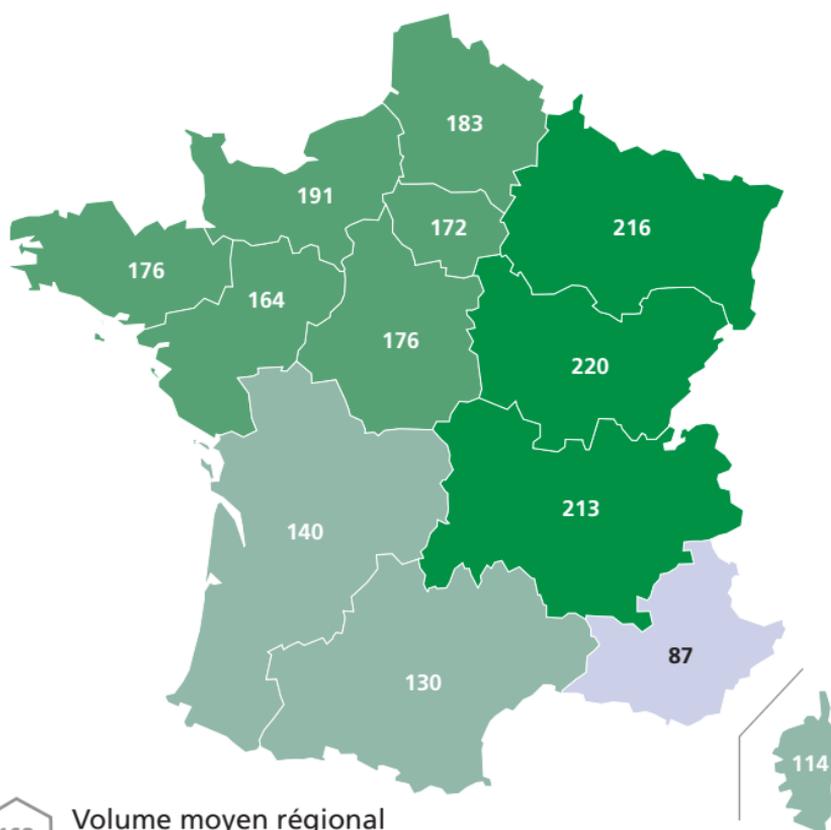
Le bois vivant sur pied

Le volume de bois vivant à l'hectare

Le volume de bois sur pied à l'hectare est en moyenne de 168 m³. Il est plus élevé en forêt publique (192 m³/ha) qu'en forêt privée (161 m³/ha).

Il dépasse les 200 m³/ha dans les régions de l'Est de la France. À l'opposé, les régions du Sud, et particulièrement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, affichent les moyennes régionales les plus faibles. Ceci est dû aux conditions de milieu moins favorables (zone méditerranéenne) ainsi qu'au mode de gestion des peuplements forestiers du massif landais et aux tempêtes qui ont affecté le sud-ouest.

*Volume de bois sur pied à l'hectare
par région administrative*

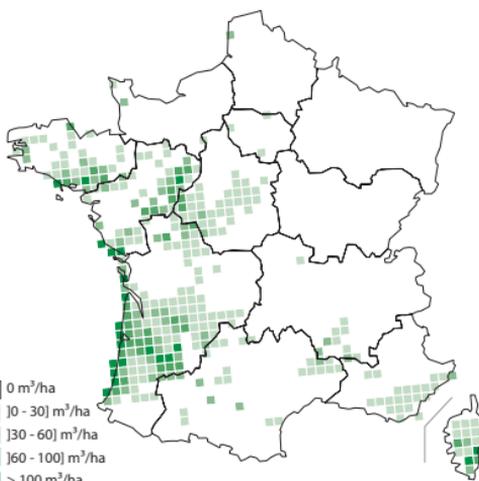
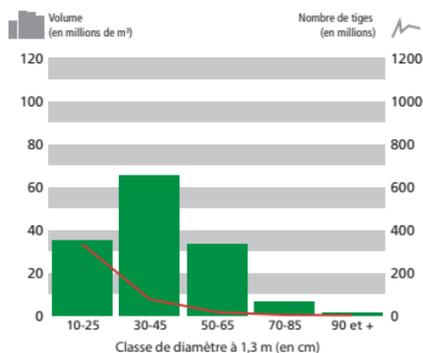


168 Volume moyen régional à l'hectare en m³/ha

- moins de 100 m³/ha
- entre 100 et 150 m³/ha
- entre 150 et 200 m³/ha
- 200 m³/ha et plus

Informations sur les principales essences

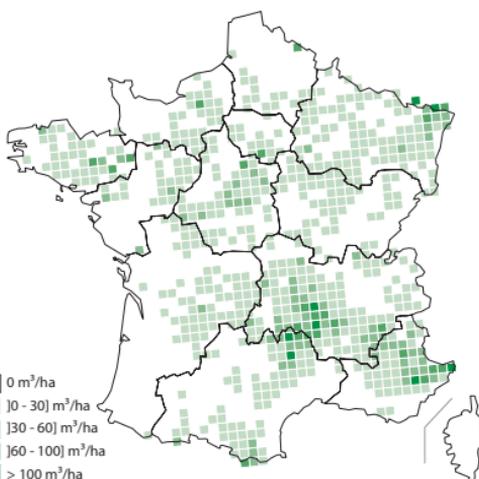
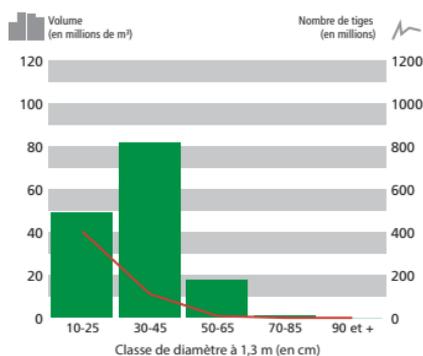
Le pin maritime



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Volume moyen à l'hectare

Le pin sylvestre



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Volume moyen à l'hectare

| Essence | Volume sur pied (millions de m ³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|---------------|---|--|--|------|
| Pin maritime | 141 ± 12 | 1 042 ± 46 | 721 ± 41 | 69 % |
| Pin sylvestre | 149 ± 9 | 901 ± 47 | 503 ± 37 | 56 % |

Les notes qui suivent sont valables pour les pages 19 à 25.

* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

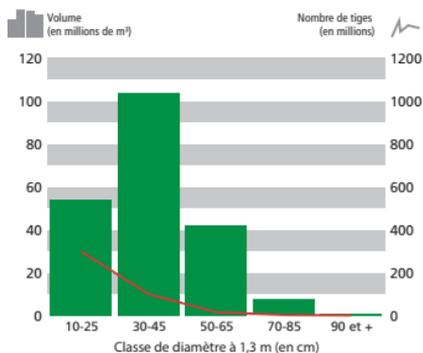
Par exemple, la classe 10-25 regroupe les diamètres [7,5 - 27,5 cm[, la classe 30-45 regroupe les diamètres [27,5 - 47,5 cm[, etc.

¹ Essence de plus fort taux de couvert dans le peuplement.

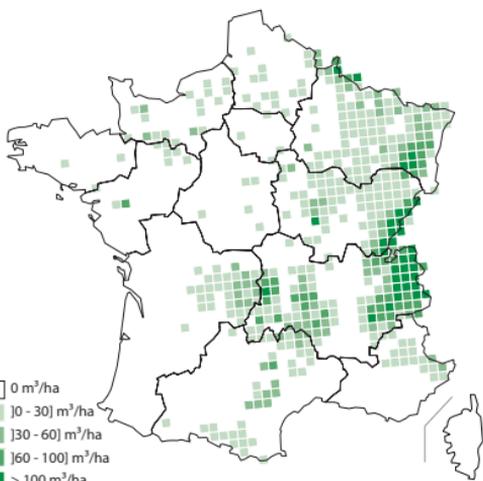
² Essence dont le taux de couvert libre relatif est supérieur à 75 % ou supérieur à 50 % sans qu'aucune autre essence n'atteigne 15%.

Pourcentage de la surface où l'essence forme un peuplement monospécifique par rapport à la surface où l'essence est principale.

L'épicéa commun

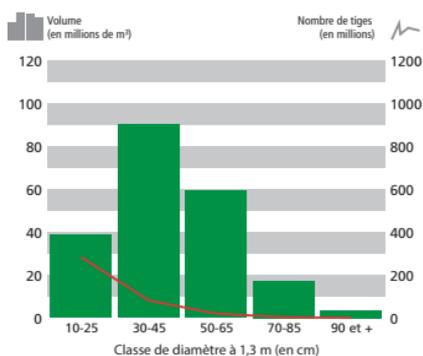


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

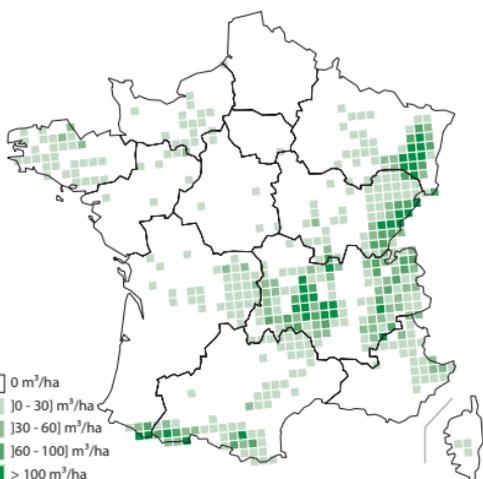


Volume moyen à l'hectare

Le sapin pectiné



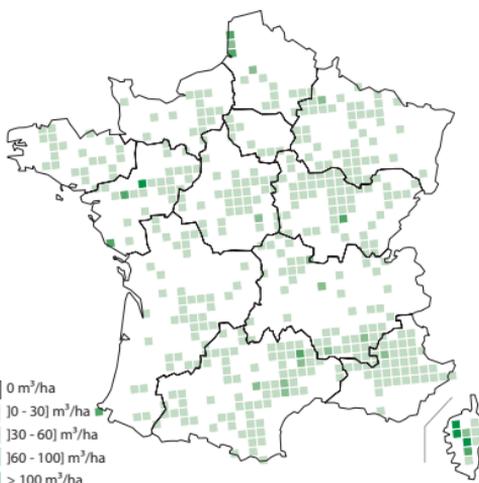
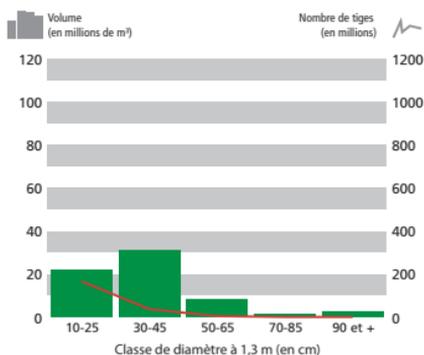
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



Volume moyen à l'hectare

| Essence | Volume sur pied (millions de m³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|---------------|----------------------------------|--|--|------|
| Épicéa commun | 208 ± 16 | 606 ± 36 | 331 ± 27 | 55 % |
| Sapin pectiné | 208 ± 17 | 571 ± 34 | 278 ± 25 | 49 % |

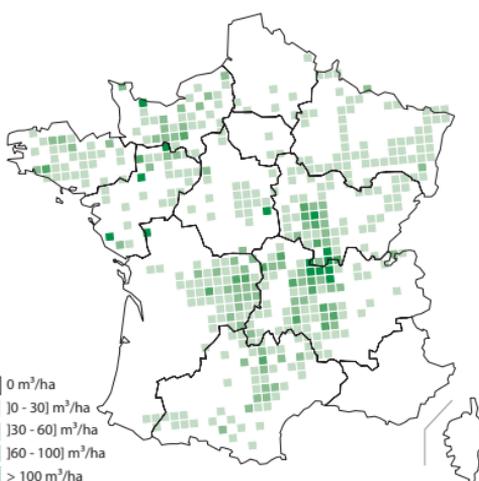
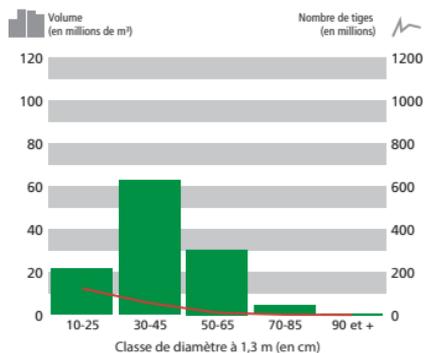
Les pins laricio et noir



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Volume moyen à l'hectare

Le douglas

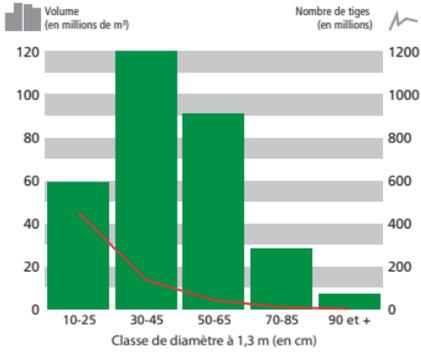


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

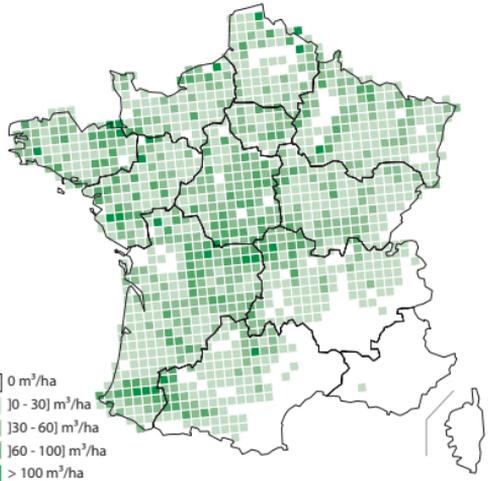
Volume moyen à l'hectare

| Essence | Volume sur pied (millions de m³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|----------------------|----------------------------------|--|--|------|
| Pins laricio et noir | 65 ± 11 | 369 ± 32 | 238 ± 26 | 65 % |
| Douglas | 120 ± 15 | 399 ± 30 | 270 ± 25 | 68 % |

Le chêne pédonculé

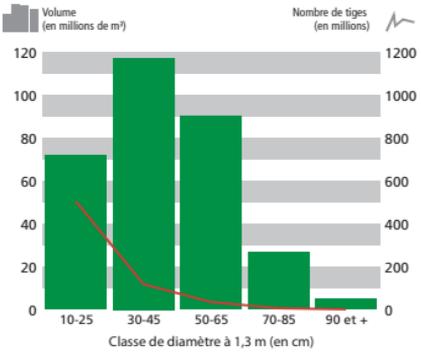


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

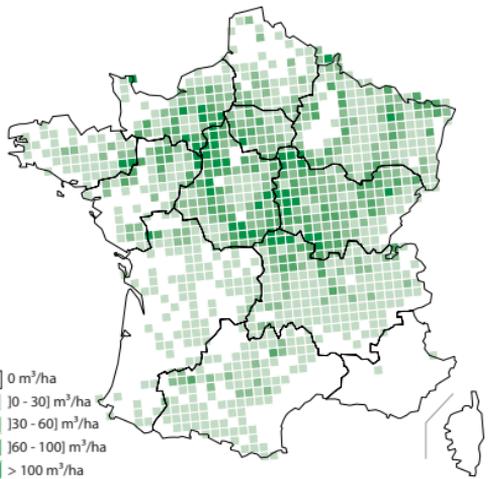


Volume moyen à l'hectare

Le chêne rouvre



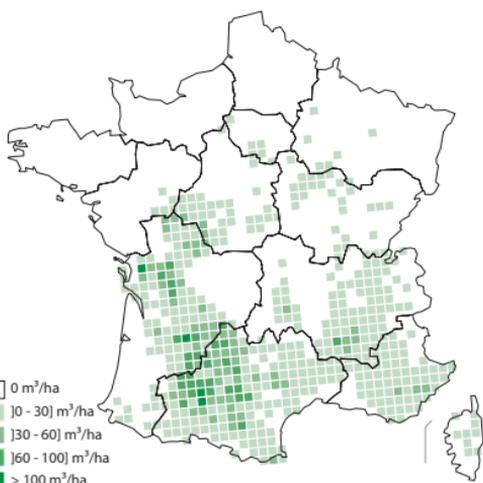
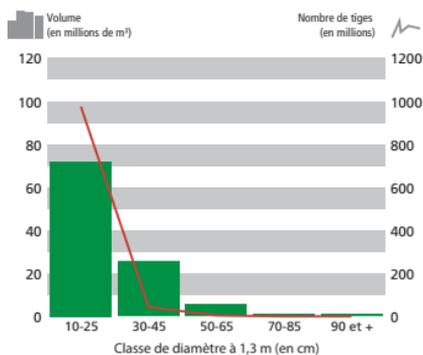
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



Volume moyen à l'hectare

| Essence | Volume sur pied (millions de m³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|-----------------|----------------------------------|--|--|------|
| Chêne pédonculé | 306 ± 11 | 2 108 ± 65 | 750 ± 41 | 36 % |
| Chêne rouvre | 310 ± 12 | 1 740 ± 55 | 821 ± 40 | 47 % |

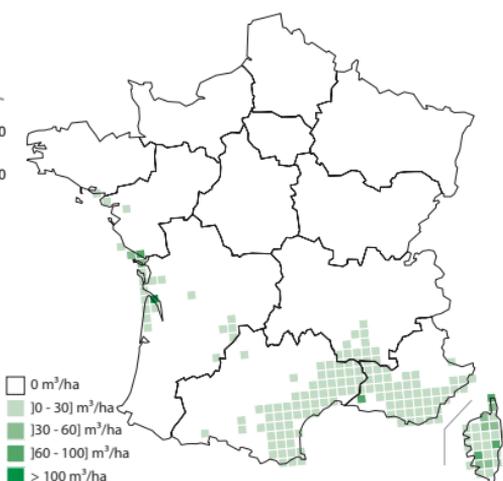
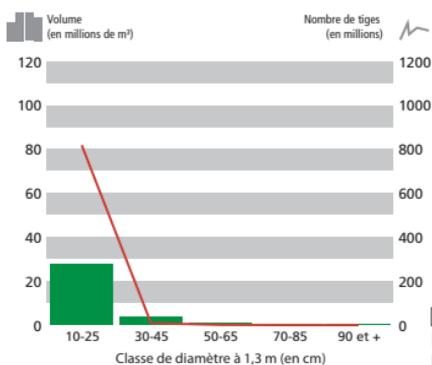
Le chêne pubescent



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Volume moyen à l'hectare

Le chêne vert

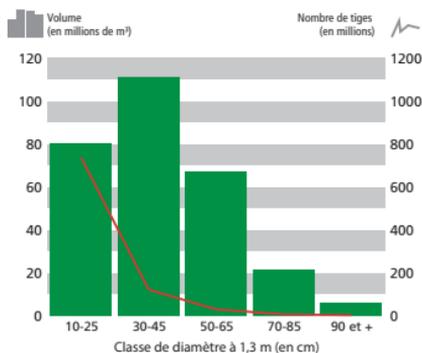


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

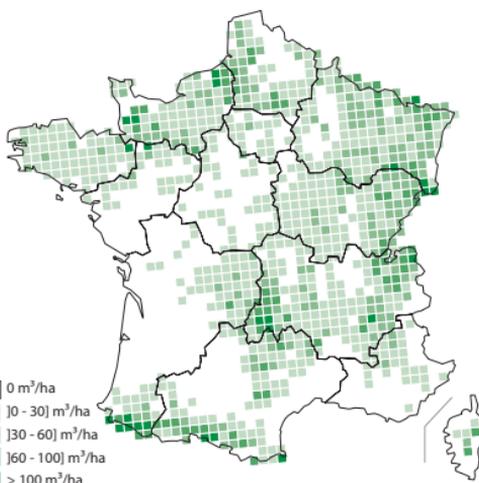
Volume moyen à l'hectare

| Essence | Volume sur pied (millions de m ³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|-----------------|---|--|--|------|
| Chêne pubescent | 105 ± 7 | 1 447 ± 61 | 836 ± 47 | 58 % |
| Chêne vert | 33 ± 4 | 758 ± 49 | 453 ± 40 | 60 % |

Le hêtre

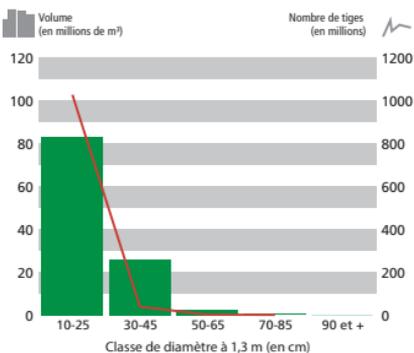


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

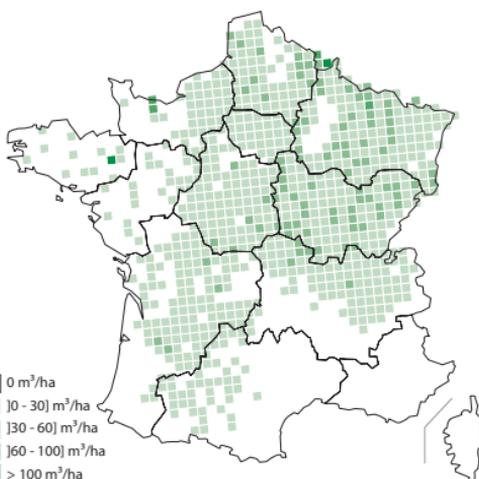


Volume moyen à l'hectare

Le charme



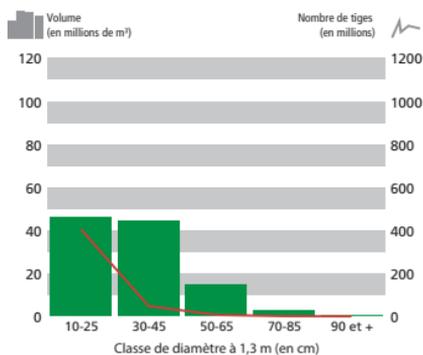
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



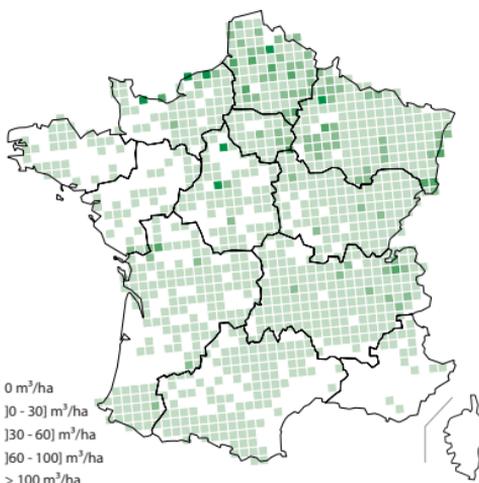
Volume moyen à l'hectare

| Essence | Volume sur pied (millions de m³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|---------|----------------------------------|--|--|------|
| Hêtre | 285 ± 14 | 1 447 ± 54 | 633 ± 38 | 44 % |
| Charme | 111 ± 5 | 559 ± 33 | 73 ± 13 | 13 % |

Le frêne

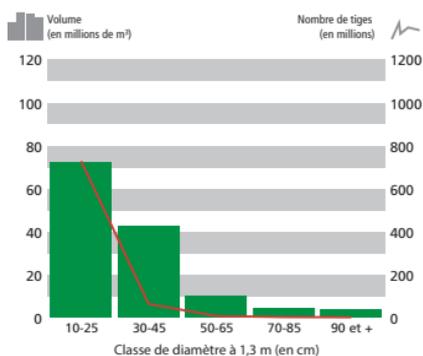


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

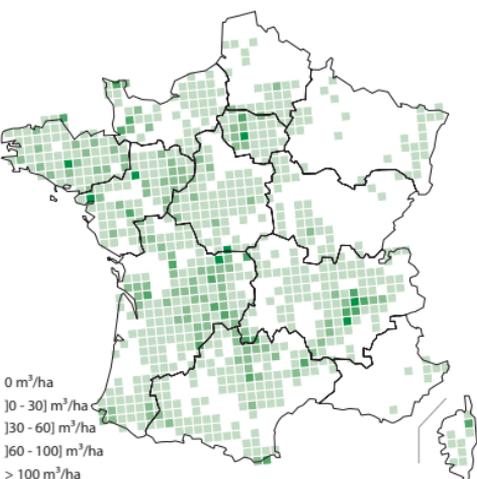


Volume moyen à l'hectare

Le châtaignier



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



Volume moyen à l'hectare

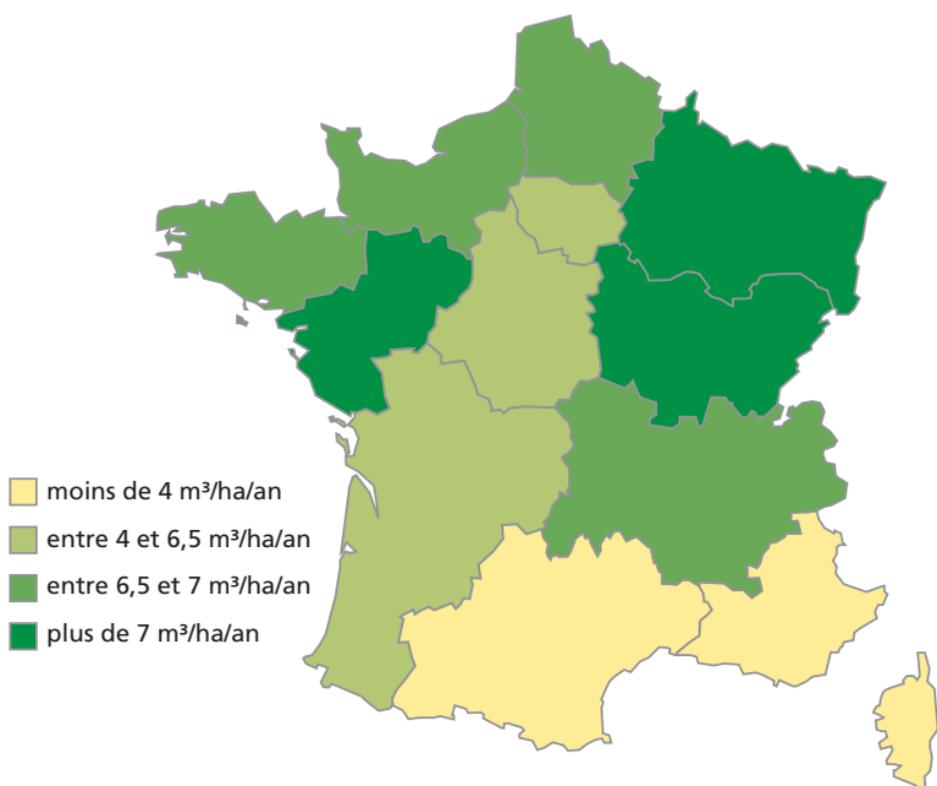
| Essence | Volume sur pied (millions de m³) | Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹ | Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ² | |
|-------------|----------------------------------|--|--|------|
| Frêne | 108 ± 7 | 666 ± 40 | 187 ± 22 | 28 % |
| Châtaignier | 132 ± 9 | 750 ± 43 | 322 ± 29 | 43 % |

La production biologique annuelle

La production biologique annuelle en volume s'élève en France métropolitaine à 92,0 millions de mètres cubes (Mm³/an) en moyenne sur la période 2007-2015.

Elle est de 54,5 Mm³/an pour les feuillus et de 37,4 Mm³/an pour les conifères. La production annuelle moyenne est de 5,7 m³/ha/an sur l'ensemble de la métropole. Les régions qui ont une production annuelle moyenne par hectare inférieure à la moyenne nationale sont principalement les régions du pourtour méditerranéen.

Production biologique annuelle à l'hectare par région administrative



Cette production annuelle moyenne est une production « brute ». Pour disposer d'une production annuelle moyenne nette, il faut y soustraire la mortalité sur la même période. Celle-ci s'élève en France métropolitaine à 8,8 Mm³/an (soit 0,6 m³/ha/an), hors chablis de la tempête Klaus. La production annuelle moyenne « nette » est donc de 83,1 Mm³/an (soit 5,2 m³/ha/an).



La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée. Elle est exprimée ici, comme le volume sur pied, en volume « bois fort tige » (cf. p.16) et n'inclut pas la production des chablis de la tempête Klaus de 2009.

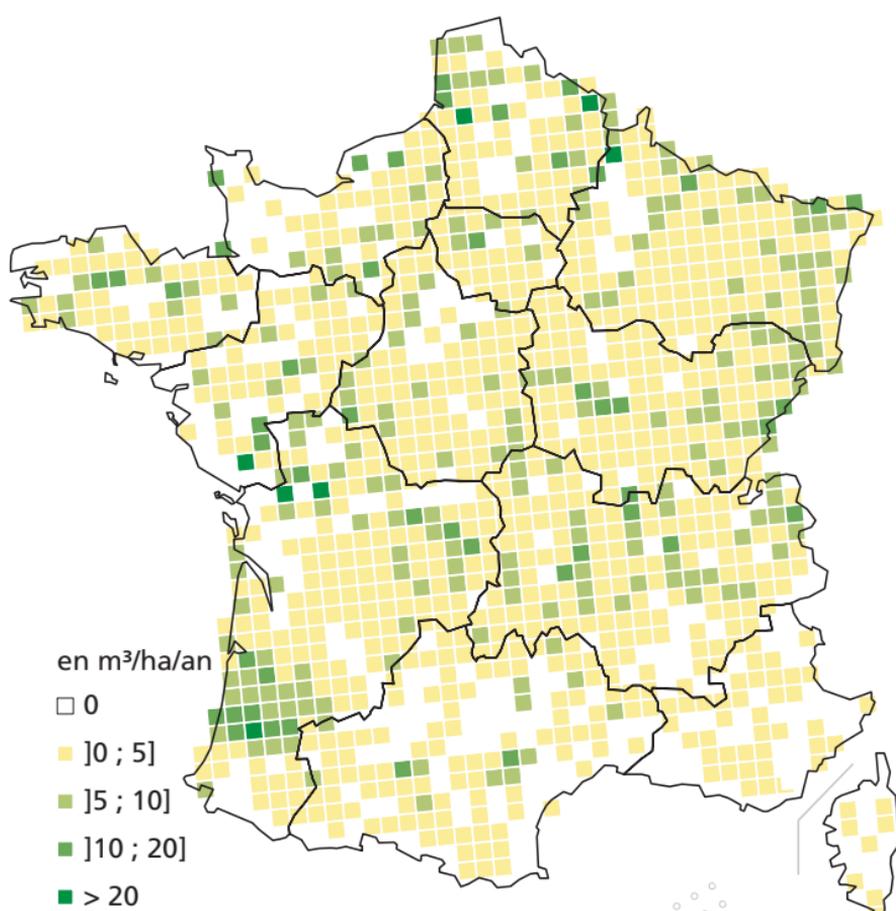
Les prélèvements de bois

Le volume annuel des prélèvements s'élève pour la France métropolitaine à 45,2 Mm³ en moyenne sur la période 2007-2015 avec une incertitude statistique de l'ordre de 2,3 Mm³. Cela représente en moyenne 2,9 m³/ha/an.

En moyenne, chaque année, 22,0 Mm³ de feuillus et 23,2 Mm³ de conifères sont coupés en forêt.

Les chênes (rouvre, pédonculé et pubescent) représentent 16 % de l'ensemble des prélèvements en métropole. L'essence la plus prélevée est le pin maritime (7,1 Mm³/an). C'est en Nouvelle-Aquitaine que les prélèvements sont les plus importants (25 % des prélèvements nationaux).

Répartition des prélèvements de bois sur la période 2007-2015



Les prélèvements correspondent au volume « bois fort tige » (cf. p.16) des arbres vifs recensables en forêt prélevés entre deux observations (espacées de cinq ans). Ils n'incluent pas les prélèvements faits sur les chablis de la tempête Klaus de 2009.

Quelques données régionales

| Régions | SUPERFICIE FORESTIÈRE | | VOLUME DE BOIS VIVANT | |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| | Total forêt (milliers d'hectares) | Forêt de production (milliers d'hectares) | Total (millions de m ³) | Par hectare (m ³ /ha) |
| Île-de-France | 275 ± 12 | 272 ± 12 | 47 ± 5 | 172 ± 15 |
| Centre-Val de Loire | 980 ± 22 | 969 ± 22 | 170 ± 9 | 176 ± 8 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 1 746 ± 27 | 1 727 ± 27 | 379 ± 14 | 220 ± 7 |
| Normandie | 429 ± 18 | 427 ± 18 | 82 ± 7 | 191 ± 14 |
| Hauts-de-France | 446 ± 19 | 437 ± 19 | 80 ± 6 | 183 ± 13 |
| Grand Est | 1 944 ± 28 | 1 907 ± 28 | 412 ± 16 | 216 ± 8 |
| Pays de la Loire | 386 ± 17 | 383 ± 18 | 63 ± 6 | 164 ± 13 |
| Bretagne | 398 ± 18 | 389 ± 18 | 68 ± 6 | 176 ± 14 |
| Nouvelle-Aquitaine | 2 910 ± 42 | 2 839 ± 43 | 395 ± 16 | 140 ± 5 |
| Occitanie | 2 616 ± 47 | 2 439 ± 49 | 317 ± 16 | 130 ± 6 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 2 585 ± 39 | 2 431 ± 41 | 517 ± 21 | 213 ± 8 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1 606 ± 33 | 1 431 ± 37 | 124 ± 9 | 87 ± 6 |
| Corse | 543 ± 27 | 411 ± 31 | 47 ± 11 | 114 ± 25 |
| France | 16 866 ± 103 | 16 061 ± 108 | 2 699 ± 43 | 168 ± 3 |

| Régions | BILAN DES FLUX (millions de m ³ /an) | | | BILAN DES FLUX (m ³ /ha/an) | | | |
|-----------------------------------|---|--------------|-------------|--|--------------|-------------|-----------|
| | PRODUCTION | PRÉLÈVEMENTS | MORTALITÉ | PRODUCTION | PRÉLÈVEMENTS | MORTALITÉ | |
| Île-de-France | 1,5 ± 0,1 | 0,6 ± 0,2 | 0,2 ± 0,1 | 0,7 ± 0,2 | 2,2 ± 0,9 | 0,9 ± 0,3 | 2,3 ± 0,9 |
| Centre-Val de Loire | 5,9 ± 0,3 | 2,5 ± 0,4 | 0,6 ± 0,1 | 2,8 ± 0,5 | 2,7 ± 0,5 | 0,6 ± 0,1 | 2,8 ± 0,5 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 12,4 ± 0,4 | 7,0 ± 0,8 | 0,9 ± 0,1 | 4,5 ± 0,9 | 2,0 ± 0,5 | 0,5 ± 0,1 | 4,7 ± 0,5 |
| Normandie | 2,8 ± 0,2 | 1,4 ± 0,3 | 0,1 ± <0,05 | 1,3 ± 0,3 | 1,5 ± 0,7 | 0,3 ± 0,1 | 4,8 ± 0,8 |
| Hauts-de-France | 2,9 ± 0,2 | 1,9 ± 0,4 | 0,2 ± 0,1 | 0,8 ± 0,4 | 4,5 ± 0,9 | 0,4 ± 0,1 | 1,7 ± 0,9 |
| Grand Est | 13,6 ± 0,4 | 7,6 ± 0,7 | 0,7 ± 0,1 | 5,4 ± 0,8 | 4,1 ± 0,4 | 0,4 ± 0,1 | 2,8 ± 0,4 |
| Pays de la Loire | 2,7 ± 0,2 | 1,1 ± 0,3 | 0,2 ± 0,1 | 1,5 ± 0,4 | 3,1 ± 0,8 | 0,4 ± 0,1 | 3,7 ± 1,0 |
| Bretagne | 2,7 ± 0,2 | 1,0 ± 0,4 | 0,4 ± 0,1 | 1,3 ± 0,4 | 2,8 ± 1,0 | 1,0 ± 0,2 | 3,2 ± 1,1 |
| Nouvelle-Aquitaine | 17,4 ± 0,6 | 11,6 ± 1,2 | 1,5 ± 0,2 | 4,3 ± 1,3 | 4,2 ± 0,4 | 0,5 ± 0,1 | 1,4 ± 0,5 |
| Occitanie | 9,7 ± 0,5 | 3,3 ± 1,0 | 1,0 ± 0,1 | 5,4 ± 1,1 | 1,3 ± 0,4 | 0,4 ± 0,1 | 2,2 ± 0,5 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 16,3 ± 0,6 | 6,6 ± 1,1 | 2,3 ± 0,2 | 7,3 ± 1,2 | 2,9 ± 0,5 | 1,0 ± 0,1 | 2,9 ± 0,5 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 3,1 ± 0,2 | 0,6 ± 0,3 | 0,6 ± 0,2 | 1,9 ± 0,3 | 0,5 ± 0,2 | 0,4 ± 0,1 | 1,3 ± 0,2 |
| Corse | 1,0 ± 0,2 | 0,1 ± 0,1 | 0,2 ± 0,1 | 0,7 ± 0,2 | 0,2 ± 0,3 | 0,4 ± 0,3 | 1,8 ± 0,6 |
| France | 92,0 ± 1,3 | 45,2 ± 2,3 | 8,8 ± 0,4 | 37,9 ± 2,6 | 2,9 ± 0,2 | 0,6 ± <0,05 | 2,3 ± 0,2 |

Vos contacts



■ SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Château des Barres
45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
Tél. : +33 (0)2 38 28 18 00
inventaire-forestier@ign.fr

▲ Direction interrégionale nord-est Département relations extérieures

1 rue des blanches terres
54250 CHAMPIGNEULLES
Tél. : +33 (0)3 57 29 15 15
dir-nord-est@ign.fr

▲ Direction interrégionale nord-ouest Département relations extérieures, expertise et prestations

2 rue de la Loire
BP 30412
44204 NANTES CEDEX 02
Tél. : +33 (0)2 40 99 94 12
dir-nord-ouest@ign.fr

▲ Direction interrégionale sud-ouest Département relations extérieures

Rue Pierre Ramond-Caupian
BP 60104
33166 ST-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX 03
Tél. : +33 (0)5 56 16 60 84
dir-sud-ouest@ign.fr

▲ Direction interrégionale centre-est Département diffusion, expertise et services

239 rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 37 64 24 70
dir-centre-est@ign.fr

▲ Direction interrégionale sud-est Département relations extérieures

EuroParc Pichaury Bat B6
1330 rue JRGG de la Lauzière
CS 80518
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 42 16 31 00
dir-sud-est@ign.fr